



Prunay
yvelines

République Française
MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNAY-EN-YVELINES

D.C.M. 16/2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pierre MALARDEAU, Gérard PIGNANT, Jean-Louis CHAPART et René MATHIEU.

Étaient absents excusés : Mesdames POIRION et Claudine KELLER et Messieurs Marc ESPIEUX, Romuald AMELINE, Benoît BANCE, Julien BAILHACHE, Marc BOURGY, et Nicolas CHAUSSIER.

Nombre de Conseillers : 12 - Nombre de présents : 4 – nombre de procurations : 1 – nombre de votants : 5

Date de convocation : 26/02/2025

Date d'affichage : 26/02/2025

En l'absence de quorum et conformément à l'article L 2121-7 du CGCT, le conseil municipal sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle

L'an deux mil vingt-six, les onze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement reconvoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames Claudine KELLER et Claire POIRION et Messieurs Jean-Pierre MALARDEAU, Gérard PIGNANT, Jean-Louis CHAPART, Marc BOURGY, René MATHIEU, Benoît BANCE, Marc ESPIEUX, Julien BAILHACHE, Nicolas CHAUSSIER

Était absent excusé : Monsieur Romuald AMELINE

Nombre de Conseillers : 12 - Nombre de présents : 11 – nombre de procurations : 0 – nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Monsieur René MATHIEU

Date de re convocation : 06/03/2025

Date de réaffichage : 06/03/2025

Objet : Autorisation de vente du lot n°3 du lotissement « Les Meuniers »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le lotissement « Les Meuniers » compte 4 lots à vendre,

Vu la délibération D.C.M 05/2024 autorisant la commercialisation des 4 lots constituant le lotissement les Meuniers,

D.C.M 16/2026

Considérant que le lot n°3 comprend les parcelles Y383 et Y388 d'une superficie de 401 m²,

Considérant que le lot n°3 est mis en vente à 90 000,00 €,

Considérant l'offre d'achat reçue en mairie le 19 février 2026 pour le lot n° 3 d'un montant de 90 000,00€,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à signer les actes de ventes et tous documents s'afférant à la vente du lot n°3,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Voix pour : 11, voix contre : 0, abstentions : 0

- **DIT** que Maître Emmanuelle HILLAIRET-RENNESSON aura en charge la rédaction de ces actes,
- **DIT** que l'ensemble des frais de notaire liés à la vente de ces terrains seront à la charge de l'acheteur,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente, tout acte et document s'afférant à la vente du lot n°3.

Pour extrait certifié conforme
Prunay-en-Yvelines,
Le 11 mars 2026
Le Maire,
Jean-Pierre MALARDEAU



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal.

-Publiée par affichage à la porte de la Mairie le **13 MAR. 2026**

-Transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le **13 MAR. 2026**